



ASSEMBLEE GENERALE
73^{ème} session
Rome, 11 décembre 2014

UNIDROIT 2014
A.G. (73) 9
Original: anglais/français
décembre 2014

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Pour l'information des membres de l'Assemblée Générale</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

Table des matières

Ouverture de la session par le Président de l'Institut et par le Président de l'Assemblée Générale 2013 – 2014	2
Nomination du Président de l'Assemblée Générale 2014 – 2015	2
Adoption de l'ordre du jour	2
Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2014	2
Rapport sur la 76 ^{ème} session de la Commission des Finances et réélection des membres de la Commission des Finances	7
Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2013	8
Ajustements au Budget de l'exercice financier 2014	9
Arriérés de contributions des Etats membres	9
Approbation du projet de Budget pour 2015 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier	10
Nomination des membres du Tribunal Administratif	11
Nomination du Commissaire aux Comptes	11
Divers	12
ANNEXE I: Liste des participants	13
ANNEXE II: Ordre du jour	18
ANNEXE III: Programme de travail pour la période triennale 2014-2016	19

Point No. 1 de l'ordre du jour : *Ouverture de la session par le Président de l'Institut et par le Président de l'Assemblée Générale 2013 – 2014*

1. La 73^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) s'est tenue au siège d'UNIDROIT le 11 décembre 2014 avec la participation des représentants diplomatiques en Italie de 46 Etats membres et d'un observateur (cf. la liste des participants en Annexe I).

2. Le *Secrétaire Général d'UNIDROIT* a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Président d'UNIDROIT, M. Alberto Mazzoni, et du Président de l'Assemblée Générale 2013 – 2014, M. Hideo Fukushima, Ministre à l'Ambassade du Japon en Italie, puis il a ouvert la session.

Point No. 2 de l'ordre du jour: *Nomination du Président de l'Assemblée Générale 2014 – 2015*

3. Le *Secrétaire Général* a rappelé que, traditionnellement, la présidence de l'Assemblée Générale suivait une rotation parmi les quatre groupes régionaux d'UNIDROIT, et qu'en conséquence il appartenait maintenant aux Etats de l'Europe de nommer le nouveau Président pour la période 2014-2015.

4. Sur proposition du représentant de l'Italie, *l'Assemblée Générale, par acclamation, a nommé S.E. Monsieur Giancarlo Kessler, Ambassadeur de Suisse en Italie, Président pour la période 2014-2015.*

5. Une fois nommé, *le Président* a exprimé sa gratitude aux membres de l'Assemblée Générale pour la nomination de son pays à la présidence de l'Assemblée. Il a souligné l'excellent travail accompli par UNIDROIT au cours des années précédentes et a accepté avec plaisir sa nomination pour l'année à venir. Il a également remercié le Président sortant pour son travail remarquable. Il a rappelé que cette année avait été marquée par l'élection de nouveaux membres du Conseil de Direction et par l'adoption du Programme de Travail pour l'exercice triennal 2014-2016 dont l'Assemblée Générale s'apprêtait à connaître les premiers résultats obtenus dans le cadre de sa nouvelle présentation.

Point No. 3 de l'ordre du jour: *Adoption de l'ordre du jour (A.G. (73) 1 rév. 2)*

6. *L'Assemblée Générale a adopté l'ordre du jour tel que proposé (reproduit en Annexe II).*

Point No. 4 de l'ordre du jour: *Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2014*

7. Le *Président* a donné la parole au *Secrétaire Général* pour présenter les activités de l'Organisation en 2014 (Doc. A.G. (73) 2).

8. Le *Secrétaire Général* a précisé que le document suivait la pratique, entrée en vigueur pour la première fois en 2008, de présenter les activités du Secrétariat en rapport avec les dépenses correspondantes de manière à pouvoir les évaluer ensemble. Il a ensuite souligné que le document comprenait également des informations sur les contributions volontaires – répondant en cela aux demandes formulées par les Etats membres en vue de garantir la transparence de ces contributions.

9. Concernant les travaux sur les contrats du commerce international, un des projets phares d'UNIDROIT, il a souligné que les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international avaient une importance considérable non seulement pour l'arbitrage commercial mais aussi pour les

procédures judiciaires et la législation, comme par exemple le nouveau projet de code civil espagnol et les codes civils des Pays-Bas, d'Oman et de la Fédération de Russie. Il a ajouté qu'en janvier 2015 se tiendrait une réunion du Groupe de travail sur les questions afférentes aux contrats à long terme, réunion dont la préparation avait demandé au Secrétariat un travail considérable.

10. Le Secrétaire Général a ensuite traité des opérations garanties, soulignant le travail accompli pour la mise en œuvre des Protocoles spatial et ferroviaire à la Convention du Cap. Il a expliqué les raisons pour lesquelles ces travaux avaient une priorité élevée: 1) la Convention du Cap était la convention d'UNIDROIT qui comptait le plus grand nombre de ratifications et une des conventions de droit privé ayant rencontré le plus de succès; 2) la Convention du Cap, avec le Protocole aéronautique, avait un impact économique très important et permettait à l'industrie de l'aviation de réaliser des économies considérables. Quant au Protocole spatial, il a fait remarquer que les deux réunions de la Commission spatiale préparatoire avaient été très utiles pour l'élaboration du règlement pour le Registre international et pour l'avancement de la procédure d'attribution du *Registry contract*. Il a ensuite précisé que le Secrétariat d'UNIDROIT avait presque terminé ses travaux sur le Protocole ferroviaire et que le *Registry contract* avait été signé. Une session de la Commission préparatoire ferroviaire, qui se tiendrait plus tard, allait examiner et approuver le projet révisé de Règlement pour le Registre international. Il a ajouté que l'Union européenne avait décidé d'approuver le Protocole ferroviaire – ce qui représenterait un avancement significatif.

11. Il a ensuite abordé le projet sur un éventuel quatrième protocole à la Convention du Cap portant sur des matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction (MAC). Il a précisé que la première réunion du Groupe de travail sur le projet de protocole MAC se tiendrait la semaine suivante.

12. En ce qui concernait les travaux sur les opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux, il a expliqué que, pour des raisons purement techniques et de personnel, le Secrétariat n'avait pas été en mesure d'entreprendre des travaux significatifs avant l'arrivée d'un nouveau membre du personnel en automne. Il a souligné qu'un premier projet de Guide législatif sur des Principes et des Règles visant à améliorer les transactions de titres sur les marchés émergents avait été commissionné à un expert en vue d'une réunion du Comité sur les marchés émergents en 2015 pour examiner le projet.

13. En ce qui concernait le droit privé et le développement, le Secrétaire Général a brièvement abordé les travaux sur l'agriculture sous contrat, le premier projet conjoint entre UNIDROIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), des organisations internationales ayant leur siège à Rome. Il a rappelé les activités du Secrétariat en 2014: 1) troisième réunion du Groupe de travail en mars; 2) réunions de consultation à Buenos Aires, Bangkok et Addis Abeba pour rassembler et étudier les réponses des diverses parties prenantes dans ces régions; 3) une réunion de consultation à Rome pour examiner les réponses du secteur privé; et 4) une quatrième session du Groupe de travail en novembre où les résultats des consultations précédentes ont été examinés et insérés dans le projet de Guide juridique sur l'agriculture sous contrat. Il a ensuite précisé que le Secrétariat revoyait le projet de Guide qui serait envoyé aux experts au début de l'année suivante en vue de son adoption par le Conseil de Direction lors de sa prochaine session en mai 2015. Il a souligné l'excellence de la collaboration avec la FAO et le FIDA et la disposition du Secrétariat à travailler sur des questions soulevées à l'occasion de cette coopération. A ce propos, il espérait avoir des propositions concrètes l'année suivante.

14. Le Secrétaire Général a également cité le projet relatif à la procédure civile transnationale comme autre exemple de coopération d'UNIDROIT avec d'autres organisations; les Principes

ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale avaient été élaborés à l'origine en coopération avec l'American Law Institute. Il a mentionné la coopération d'UNIDROIT avec l'Institut de droit européen (ELI) pour élaborer des règles modèles pour l'adaptation de ces principes dans le contexte européen qui devraient être achevées pour 2017. En conclusion, il a dit que le projet avait contribué considérablement à la visibilité d'UNIDROIT dans le monde car des organisations régionales, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Asie, étaient intéressées à développer des projets de coopération semblables avec UNIDROIT.

15. Le Secrétaire Général a souligné que les autres activités, comme celles de la Bibliothèque, du Programmes des bourses et des Publications, avaient continué. Il a précisé que le Rapport annuel soumis au Conseil de Direction donnerait des détails exhaustifs sur ces activités d'UNIDROIT.

16. Enfin, le Secrétaire Général a attiré l'attention de l'Assemblée sur l'Annexe II du document contenant des informations sur les contributions extrabudgétaires, plus élevées en 2014, correspondant à plus de 10% du budget ordinaire - la plus importante étant celle du FIDA pour les travaux sur l'agriculture sous contrat.

17. Après avoir remercié le Secrétaire Général, le *Président* a invité les participants à formuler leurs questions et à soumettre leurs commentaires.

18. A propos du paragraphe 5 du document, le *représentant de l'Allemagne* a précisé que son pays avait signé le Protocole spatial, portant désormais à quatre le total des signatures.

19. Après avoir remercié de l'opportunité de pouvoir commenter le Programme de travail et poser des questions, un *représentant des Etats-Unis* a exprimé son appréciation pour le travail accompli au cours de l'année. Il s'est enquis du projet relatif aux contrats à long terme et de son passage d'une priorité basse à une priorité moyenne. Il a souhaité que la réunion prévue en janvier 2015 soit productive et a rappelé que, lors de son approbation, il avait été prévu que le projet soit finalisé en une seule réunion et que le produit final soit présenté au Conseil de Direction en mai 2015. Il a ajouté que, au vu des autres projets, dont beaucoup seraient ou devraient avoir une priorité élevée, les Etats-Unis voulaient s'assurer que cette augmentation ne détournerait pas les ressources aux dépens d'autres domaines d'activités et que le projet serait en grande partie achevés en mai. En dernier lieu, il a souligné que les éventuels travaux futurs en collaboration avec la FAO et le FIDA sur le développement agricole pouvaient s'avérer très utiles, en particulier pour les contrats d'investissement foncier.

20. Le *Secrétaire Général* a répondu qu'il n'avait pas rappelé les deux recommandations faites par le Conseil de Direction pour modifier le niveau de priorité du projet car il entendait d'abord faire un rapport sur les activités puis sur l'emploi des ressources. En ce qui concernait les recommandations, il a spécifié qu'il s'agissait davantage d'une question de forme plutôt que de fond et que le Conseil de Direction se préoccupait uniquement du fait que, comme le droit international des contrats était un domaine de première importance au sein des activités d'UNIDROIT, ce projet ne pouvait pas avoir une priorité basse. Il a ensuite confirmé que, à son avis, le Conseil s'attendait à ce que les travaux soient en grande partie achevés en une réunion, même s'ils ne seraient pas finalisés en vue de leur adoption lors de la prochaine session du Conseil de Direction en mai et que ni temps ni ressources supplémentaires ne seraient accordés à ce projet.

21. Après avoir félicité le Président pour sa nomination et l'avoir assuré du soutien de son pays, le *représentant du Pakistan* a remercié le Secrétariat de cette année productive et a félicité UNIDROIT pour avoir obtenu de l'Assemblée Générale des Nations Unies le statut d'observateur. Il a rappelé les activités importantes d'UNIDROIT au cours de l'année précédente, en particulier: 1) le Protocole spatial

avec le Règlement provisoire pour le Registre international finalisé par la Commission préparatoire spatiale; 2) le Protocole ferroviaire avec un séminaire à Berlin pour les autorités gouvernementales et pour les experts; 3) la préparation d'autres protocoles avec l'étude en cours de la portée et des avantages d'un éventuel Protocole MAC et l'examen par le Conseil de Direction de deux études portant sur les navires et matériels de transport maritime et sur des matériels de production d'énergie éolienne en mer et matériels d'équipement similaires; 4) le Guide juridique sur les principes et les règles visant à améliorer les transactions sur les marchés émergent pour lequel le Secrétariat s'était adressé à un expert pour préparer un projet initial; 5) le Guide juridique sur l'agriculture sous contrat avec plusieurs réunions de consultation dans divers pays avec les parties prenantes et une quatrième session du Groupe de travail sur les projets de chapitres du Guide. L'agriculture étant un pilier de l'économie du Pakistan, il a souligné que la question de l'agriculture sous contrat avait une grande signification pour son pays. Il a ajouté que d'autres réunions de consultation devraient avoir lieu dans des pays comme le Pakistan qui possèdent d'importants secteurs agricoles.

22. Après avoir remercié le représentant du Pakistan de ses commentaires positifs sur le Programme de travail et avoir pris note de l'intérêt de son pays à accueillir ou organiser une réunion sur l'agriculture sous contrat, le *Secrétaire Général* a ajouté qu'il en informerait ses partenaires, la FAO et le FIDA, que le Secrétariat était en train de planifier de futures activités promotionnelles avec ceux-ci et que la disponibilité du Pakistan pour accueillir un événement promotionnel serait tenue en compte.

23. Après avoir félicité le Président pour sa nomination et remercié le Secrétariat pour l'excellente organisation de l'Assemblée Générale, le *représentant de l'Afrique du Sud* s'est montré favorable à l'augmentation de la priorité accordée aux projets sur les contrats à long terme et sur la procédure civile transnationale. Il a, en outre, remercié le Secrétaire Général des explications fournies en réponse à la question du représentant des Etats-Unis. Il a informé l'Assemblée Générale d'un accord entre UNIDROIT et le Centre de recherche de droit international privé dans les pays émergents de la Faculté de droit de l'Université de Johannesburg. Enfin, il a félicité UNIDROIT pour l'obtention de son statut d'observateur aux Nations Unies.

24. Le *représentant de la Suède* a remercié le Secrétaire Général pour ses explications et le Secrétariat pour le travail accompli au cours de l'année. Quant aux priorités accordées aux différents projets, il concordait avec la question posée par le représentant des Etats-Unis et a demandé un complément d'informations sur les implications de telles décisions sur les autres activités. Il a spécifié qu'il ne se référait pas seulement aux contrats du commerce international mais également à la procédure civile transnationale. La Suède préférait conserver les priorités inscrites au Programme de travail adopté par l'Assemblée Générale l'année précédente mais souhaitait, néanmoins, connaître les implications qu'aurait ce changement de priorité sur des projets plus importants.

25. Le *Secrétaire Général* a répondu que la priorité élevée accordée aux travaux sur les contrats à long terme n'aurait aucune implication financière sur les autres projets. Il a insisté sur le fait que le coût de ce changement serait nul car: 1) le retard de certains projets dû à des réductions de personnel permettait de couvrir les coûts de la réunion de janvier 2015 du Groupe de travail sur les contrats à long terme conformément au budget 2014; et 2) même sans savoir si une deuxième réunion de ce Groupe de travail serait nécessaire, un institut européen de droit comparé avait déjà offert de couvrir les coûts qu'elle comporterait. Quant à la priorité accordée aux travaux sur la procédure civile transnationale, il a dit qu'une hypothèse de travail avait été avancée avec l'Institut de droit européen concernant une contribution annuelle de 20.000€ de la part d'UNIDROIT pour organiser une réunion, tous les autres coûts devant être couverts par l'Institut de droit européen. Il a ajouté qu'une somme de 88.000€ était disponible pour les réunions dans le budget 2015 et que la contribution d'UNIDROIT pour le projet sur la procédure civile transnationale représentait moins d'un

quart de cette somme, la partie restante était donc plus que suffisante pour organiser d'autres réunions en 2015. Il a, en outre, ajouté que, même si la contribution d'UNIDROIT pour le projet sur la procédure civile transnationale était réduite, cela ne lui permettrait pas d'organiser d'autres réunions sur les autres projets parce que seul un certain nombre de réunions était faisable l'année suivante. Il a conclu qu'un changement de priorité à ce stade n'affecterait négativement aucun autre projet.

26. Une *représentante de l'Italie* a souligné l'excellence de ses rapports avec UNIDROIT. Elle a fait remarquer que l'Italie présidait l'Union européenne durant le deuxième semestre 2014 et a ajouté qu'il existait des intérêts mutuels importants, en particulier pour le Protocole spatial et la nécessité de trouver un Registre international approprié, la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et l'élargissement du membre des adhésions. Elle a attiré l'attention des participants sur l'amendement apporté à l'Accord de siège qui rendait la contribution de l'Italie obligatoire et équivalente à la Catégorie I du Tableau des contributions d'UNIDROIT et permettait de verser des contributions volontaires. Elle a souligné qu'il s'agissait là d'un élément important pour garantir la stabilité des contributions de l'Italie et d'un signe de soutien concret fourni par son pays, malgré d'évidentes difficultés financières, et d'appréciation de l'excellent travail accompli par le Secrétaire Général et par le Secrétariat.

27. Le *représentant du Canada* a souligné, dans le cadre du projet sur l'agriculture sous contrat, l'importance des priorités accordées par UNIDROIT à la sécurité alimentaire et au développement agricole. Il a favorablement accueilli la préparation d'un Guide juridique sur l'agriculture sous contrat, susceptible de fournir une analyse juridique des dispositions sur lesquelles reposent les rapports dans le cadre de l'agriculture sous contrat, ainsi que des informations et des conseils sur les bonnes pratiques contractuelles en vue de promouvoir la responsabilisation juridique des producteurs agricoles durant la négociation et la rédaction des contrats. Il a ajouté que le Guide juridique pouvait servir également d'instrument supplémentaire à la disposition des organisations internationales et des agences de coopération bilatérale engagées dans des stratégies et des programmes de formation de soutien à l'agriculture sous contrat, en particulier dans les pays en développement. Le Canada qui avait soumis des commentaires détaillés dans le cadre de la consultation publique sur le projet pensait que le Guide juridique pouvait être un instrument utile pour aider les fermiers dans les négociations des contrats, en particulier quand il s'agissait de grandes sociétés agroalimentaires. Plusieurs commentaires formulés par le Canada visaient à rendre le Guide plus pratique et adapté aux besoins des utilisateurs. Le Canada attendait les versions révisées des divers chapitres.

28. Le *Secrétaire Général* a exprimé sa reconnaissance à l'Italie pour l'excellente collaboration et les efforts déployés en vue de résoudre la question de la stabilité de la contribution de l'Italie, en suspens depuis longtemps. Il a également remercié l'Italie pour avoir pris l'initiative de présenter un projet de résolution à l'Assemblée Générale des Nations Unies afin qu'UNIDROIT, en tant qu'organisation intergouvernementale, puisse obtenir le statut d'observateur – ce qui lui donnait la possibilité d'être présente à toutes les réunions des Nations Unies et le droit de recevoir automatiquement des invitations sans avoir à négocier chaque fois avec les divers secrétariats des Nations Unies. En réponse au représentant du Canada, il a précisé que le Groupe de travail sur l'agriculture sous contrat avait fait largement usage des commentaires du Canada pour la rédaction provisoire du texte et il pensait qu'ils contribueraient grandement à améliorer la version finale du Guide juridique.

29. Le *Président* a alors proposé que l'Assemblée Générale adopte le document soumis par le Secrétariat, qui comprenait la demande d'augmentation des priorités de deux projets. Il a rappelé que le Secrétaire Général avait expliqué, en réponse aux questions soulevées à ce propos, que cette augmentation n'aurait aucune implication budgétaire.

30. *L'Assemblée Générale a adopté, comme soumis, l'exposé sur l'activité de l'Organisation en 2014 et a augmenté les priorités assignées à deux projets.*

Point No. 5 de l'ordre du jour: *Rapport sur la 76^{ème} session de la Commission des Finances (F.C. (76) 8) et réélection des membres de la Commission des Finances*

31. Le *Président* a invité la représentante de la Roumanie, Présidente de la Commission des Finances, à présenter le Rapport de la Commission.

32. Dans sa présentation du Rapport, la *représentante de la Roumanie* a fait référence à chacun des points de l'ordre du jour de la Commission des Finances lors de sa réunion le 25 septembre 2014. Concernant les modifications finales apportées au budget et aux comptes pour l'exercice financier 2013, il avait été convenu que le solde réel du compte espèces d'UNIDROIT, 89.390,42€ au moment de la réunion, pouvait être utilisé pour des réparations urgentes des bâtiments, pour l'installation de la climatisation, le remplacement du standard téléphonique et du mobilier et du matériel de bureau obsolètes.

33. En ce qui concernait les ajustements apportés au budget 2014, la Commission des Finances avait été informée que le Secrétariat prévoyait une perte dans les recettes ordinaires de 37.123,45€, due en grande partie à des versements incomplets ou tardifs des contributions mais n'envisageait pas de demander des fonds supplémentaires aux Etats membres. Elle a signalé l'amendement apporté à l'Accord de siège entre l'Italie et UNIDROIT et a rappelé la recommandation de la Commission que les ajustements au budget et aux comptes 2014 soient approuvés, ainsi que les modifications finales au budget et aux comptes 2013.

34. En ce qui concernait les arriérés des contributions des Etats membres, la Commission avait été informée que, mise à part la situation particulière d'un Etat membre, aucun n'avait d'arriérés de plus d'un an – ce qui représentait une amélioration significative par rapport aux années précédentes. Cette situation ne préoccupait en aucun cas le Secrétaire Général car elle pouvait être imputable à des pratiques comptables différentes d'un Etat à l'autre. Après avoir pris note des informations sur les arriérés, la Commission avait invité les Etats membres souhaitant fournir des informations supplémentaires à ce propos à les soumettre à l'examen de l'Assemblée Générale.

35. La Commission avait ensuite examiné le projet de budget 2015 qui a été adopté tel que soumis par le Secrétariat. Elle avait également pris en considération l'examen des systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT et avait recommandé l'établissement d'un Groupe de travail informel en vue de trouver une solution équitable, transparente et sans incidence financière pour le personnel d'UNIDROIT.

36. Enfin, la Commission des Finances avait examiné la question du classement des Etats membres dans le Tableau des contributions d'UNIDROIT et souhaitait étudier la méthode utilisée à ces fins, comme requis par l'Assemblée Générale. Elle avait recommandé que le classement soit examiné et, selon les cas, révisé tous les six ans, le prochain reclassement étant reporté à 2017. Puis elle a remercié les membres de la Commission de leur collaboration.

37. Après avoir remercié la représentante de la Roumanie, le *Président* a rappelé que l'Assemblée Générale devait, lors de la présente session, renouveler la composition de la Commission des Finances. Ses membres actuels avaient été désignés lors de la 69^{ème} session de l'Assemblée Générale et devaient être renouvelés pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015. Il a souligné les fonctions de la Commission, nombreuses et importantes, en particulier son rôle consultatif fondamental pour la

préparation et la modification du budget, pour le montant des contributions des Etats membres et la gestion des biens et des avoirs d'UNIDROIT. Sa composition actuelle comprenait les pays suivants: Allemagne, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Mexique, République islamique d'Iran, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni et Suisse. Il a invité l'Assemblée Générale à confirmer la composition de la Commission conformément à la pratique établie et a donné la parole aux participants.

38. Le *représentant du Canada* a exprimé son soutien à la recommandation de la Commission des Finances que la révision du classement des Etats membres dans le Tableau des contributions d'UNIDROIT ait lieu tous les six ans et non tous les trois ans.

39. Le *représentant de l'Afrique du Sud* s'est montré satisfait de l'accord entre l'Italie et UNIDROIT sur les contributions de l'Italie. Après avoir pris note du report du reclassement des contributions des Etats membres à 2017 et de la recommandation d'examiner et, le cas échéant, de réviser ce classement tous les six ans, il a souligné que l'Afrique du Sud soutenait cette décision, vu, en particulier, la nouvelle échelle d'évaluation des Nations Unies qui sera adoptée en 2015. Enfin, l'Afrique du Sud soutenait le renouvellement du mandat des membres de la Commission des Finances.

40. *L'Assemblée Générale a pris note du Rapport de la Commission des Finances, a approuvé le renouvellement du mandat des membres de la Commission des Finances pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015 et a décidé que la révision du classement des contributions des Etats membres, conformément à l'article 16(4) du Statut d'UNIDROIT, aurait lieu tous les six ans, reportant ainsi le prochain reclassement en 2017.*

Point No. 6 de l'ordre du jour: *Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2013 (A.G. (73) 3)*

41. Se référant au document A.G. (73) 3, le *Secrétaire Général* a rappelé qu'il s'agissait d'une pratique de l'Assemblée Générale d'approuver définitivement les comptes de l'année précédente lors de sa réunion annuelle et, en même temps, d'approuver toutes les modifications apportées au budget. Aucune modification n'avait été apportée au budget et aucune modification n'avait jamais été demandée durant son mandat de Secrétaire Général car le Secrétariat ne s'était jamais trouvé dans la situation de devoir demander des financements supplémentaires ces six dernières années.

42. Le *Secrétaire Général* a expliqué que les comptes mettaient en évidence, en fin d'année 2013, un excédent de 89.000€ qui provenait de l'excédent rapporté de l'année financière 2012 et de quelques économies réalisées en 2013. La Commission des Finances avait convenu que le Secrétariat pouvait utiliser ces fonds durant l'année financière 2014 pour des réparations et pour la modernisation de matériel. On avait estimé que ces fonds devaient être utilisés à cet effet car il semblait improbable que les Etats membres fourniraient des fonds supplémentaires pour ce genre d'investissement. Il a conclu que les excédents récents dus au départ de membres du personnel et le temps requis pour pourvoir les postes vacants avaient déjà été comptabilisés dans le budget; cela expliquait en partie l'emploi de ces sommes économisées pour l'entretien et la modernisation du matériel.

43. *L'Assemblée Générale a pris note du document et a approuvé les comptes pour l'année financière 2013.*

Point No. 7 de l'ordre du jour: *Ajustements au budget pour l'exercice financier 2014 (A.G. (73) 4)*

44. Dans son introduction à ce point de l'ordre du jour, le *Secrétaire Général* s'est référé au document A.G. (73) 4. Il a fait remarquer que ce document était semblable à un rapport financier intermédiaire car il indiquait à l'Assemblée Générale comment le Secrétariat avait dépensé les sommes allouées aux différents chapitres du budget. Le document avait été préparé en octobre, avec les prévisions de dépenses pour les trois derniers mois de l'année, et présentait, par prudence, une estimation des recettes basée sur la moyenne des arriérés des cinq derniers cycles financiers. Il a ajouté que l'on s'attendait à ce que les recettes de 2014 soient inférieures aux estimations à cause du retard dans les paiements de contributions de certains Etats membres. Puis il a expliqué que le total des recettes disponibles dépasserait d'environ 25.000€ la somme approuvée par l'Assemblée Générale; en effet, l'excédent de 89.000€ reporté de l'année précédente autorisé par la Commission des Finances avait été incorporé dans la somme.

45. En ce qui concernait les dépenses, le *Secrétaire Général* a expliqué qu'il pourrait y avoir un dépassement de 7.000 € dans les dépenses par rapport aux prévisions, ce qui toutefois n'entraînerait pas de solde négatif car la somme serait compensée. Cette dépense, autorisée, se rapportait au chapitre cinq sur les coûts d'entretien et les investissements de capitaux et non pas sur des coûts de fonctionnement. Se référant à son explication sur le point précédent, il a précisé que les économies avaient été réalisées sur les coûts de fonctionnement; en effet, durant le temps nécessaire pour pourvoir les deux postes de fonctionnaires, avec l'examen d'environ 800 candidatures, une somme inférieure avait été dépensée pour les salaires et la sécurité sociale, un excédent avait, en conséquence, été dégagé. Il a averti, toutefois, que de telles économies n'étaient pas prévues pour l'année à venir car les postes étaient désormais pourvus. Il a ajouté, en conclusion, qu'un rapport final serait présenté à la prochaine session de la Commission des Finances en février 2015.

46. *L'Assemblée Générale a pris note des ajustements au budget de l'exercice financier 2014.*

Point No. 8 de l'ordre du jour: *Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (73) 5)*

47. Pour traiter ce point de l'ordre du jour, le *Secrétaire Général* s'est référé au document A.G. (73) 5. Comme indiqué par la Présidente de la Commission des Finances, cette année, les arriérés étaient nettement inférieurs à ceux des années précédentes. Il a souligné que les paiements effectués avant le 28 février 2015, si nécessaire, seraient utilisés pour régler les arriérés des années financières précédentes.

48. Le *représentant du Pakistan*, dont le pays figurait sur la liste des Etats membres ayant des arriérés, a souligné sur le fait que le Pakistan prenait très sérieusement en compte cette question. Il a rappelé que dans le passé son pays avait versé chaque année ses contributions. Il apparaissait sur la liste car l'année financière du Pakistan, allant du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante, était en décalage par rapport à celle d'UNIDROIT. Pour cette raison, la contribution du Pakistan retardait de plusieurs mois mais était toujours versée en dépit des contraintes budgétaires. Il a, en outre, fait remarquer que la différence des sommes perçues par UNIDROIT était due à des taux de change défavorables. Il a remercié le Secrétariat et les autres Etats membres de leur compréhension.

49. Après avoir remercié le représentant du Pakistan pour ses commentaires, le *Secrétaire Général* a attiré l'attention sur la note deux du document examiné qui, en effet, montrait bien que le

Pakistan avait toujours versé ses contributions à UNIDROIT. Il s'agissait d'un retard technique dû à des cycles financiers décalés entre le Pakistan et UNIDROIT; le Pakistan n'avait jamais accumulé d'arriérés.

50. Le *représentant de la Serbie* a précisé que son pays avait déjà respecté ses obligations pour 2013 et 2014 et avait envoyé une Note Verbale.

51. Le *Secrétaire Général* a expliqué que la Serbie avait indiqué vouloir payer de façon particulière pour des raisons techniques. Puis il a abordé le cas de la Roumanie. Quand sa contribution avait été augmentée, des dispositions légales prises par le Gouvernement roumain - qui tenaient compte des contributions précédentes - étaient déjà passées, ce qui entraînait, de ce fait, une différence.

52. Le *représentant de l'Iran* a précisé que la raison majeure pour laquelle son pays ne pouvait pas verser sa contribution était l'embargo économique injustifié qu'il subissait. Il a demandé s'il y avait des modalités de paiement autres - en espèces, par exemple - et a assuré que l'Iran paierait ses contributions dès que possible.

53. Le *Secrétaire Général* a répondu que le Secrétariat n'était pas tenu d'accepter uniquement des paiements par virement bancaire. Il a ajouté qu'il n'existait pas de sanction dans ce cas sinon la perte du droit de vote à l'Assemblée Générale - une question qui n'était pas actuellement soumise à celle-ci.

54. *L'Assemblée Générale a pris note du document sur la situation des arriérés de contributions des Etats membres.*

Point No. 9 de l'ordre du jour: *Approbation du projet de Budget pour 2015 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (73) 6)*

55. Pour traiter ce point de l'ordre du jour, le *Secrétaire Général* s'est référé au document A.G. (73) 6, objet d'une longue discussion au sein de la Commission des Finances. Il a précisé qu'un niveau légèrement inférieur des dépenses était prévu l'année suivante et qu'aucune demande d'augmentation des contributions n'était faite aux Etats membres. Il a fait remarquer que l'augmentation la plus importante des dépenses, qui se maintenait toutefois dans le cadre du niveau actuel des contributions des Etats membres, se rapportait aux coûts relatifs à la sécurité sociale. Il était jugé prudent de calculer ces coûts comme si tous les nouveaux membres du personnel dépendaient du système italien de sécurité sociale. Il a ajouté que les dépenses seraient probablement inférieures car des dispositions alternatives en matière de sécurité sociale avaient été prises pour deux des nouveaux membres du personnel. Il a souligné également une légère augmentation des frais d'entretien, qui comprenaient les coûts des services collectifs.

56. Après avoir remercié le *Secrétaire Général* pour les explications données, le *représentant de la France* l'a félicité pour sa gestion du budget qui répondait à l'objectif de la France d'un budget à croissance zéro.

57. Le *représentant de l'Afrique du Sud* a félicité le Secrétariat des efforts déployés pour limiter les coûts dans le cadre d'une situation économique difficile, en réduisant le budget et en rendant les documents du budget plus faciles à lire.

58. Après avoir remercié le *Secrétaire Général* pour ses explications, la *représentante du Japon* a souligné les efforts du Secrétariat pour réaliser des travaux de haut niveau dans le cadre d'un budget

limité. Le Japon souhaitait que le Secrétariat poursuive sa politique prudente et disciplinée de dépenses.

59. Le *représentant du Canada* a exprimé son soutien au budget préparé par le Secrétariat et a précisé que le Canada continuait à promouvoir une croissance zéro pour les budgets des organisations internationales. Il estimait que les organisations internationales devraient établir des priorités et laisser de côté des projets dont les priorités étaient moindres en vue maintenir l'équilibre de leurs budgets. Il a ajouté que le Programme de travail s'inscrivait de façon réaliste dans le budget 2015 d'UNIDROIT et a exprimé sa satisfaction pour la gestion attentive des ressources par le Secrétaire Général.

60. *L'Assemblée Générale a approuvé le projet de budget 2015, y compris le niveau des contributions des Etats membres pour l'année financière.*

Point No. 10 de l'ordre du jour: *Nomination des membres du Tribunal Administratif (A.G. (73) 7)*

61. Le *Secrétaire Général* a souligné que les *curricula vitae* des trois membres titulaires et du membre suppléant du Tribunal Administratif se trouvaient en Annexe du document A.G. (73) 7 et que ceux-ci jouissaient de grande estime. Rappelant que les coûts relatifs au Tribunal Administratif étaient inexistantes, il a précisé que les membres avaient accepté d'agir en qualité de juges sur la base d'honoraires avec remboursement des frais uniquement lors de la tenue de réunions. Il a rappelé que, au cours de l'existence d'UNIDROIT, seuls deux cas avaient été portés devant le Tribunal Administratif et qu'on n'en prévoyait aucun dans un avenir proche. Il a poursuivi qu'il était important d'avoir un Tribunal Administratif dûment nommé et que les membres en place avaient exprimé le souhait de continuer dans leurs fonctions. Il a demandé que l'Assemblée Générale prolonge les mandats des membres actuels.

62. *L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats de Messieurs Sir Francis Jacobs, Erik Jayme et Gianluigi Tosato comme membres titulaires et Monsieur Rafael García Valdecasas comme membre suppléant du Tribunal Administratif, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour une période de cinq ans et il les a remerciés de leurs services.*

Point No. 11 de l'ordre du jour: *Nomination du Commissaire aux Comptes (A.G. (73) 8)*

63. Le *Secrétaire Général* a expliqué que le mandat de cinq ans du Commissaire aux Comptes, conformément à l'Article 17(3) du Statut d'UNIDROIT, arrivait à terme, ayant été approuvé par l'Assemblée Générale en 2009. Il a remarqué que, dans le passé, cette fonction avait été assumée plus ou moins sur une base d'honoraires et pas toujours par un comptable de formation. Quand le Commissaire précédent avait décidé de prendre sa retraite, il avait demandé au Président d'UNIDROIT de l'époque de proposer un comptable professionnel. Le nom de Monsieur Bonifacio avait été avancé et l'Assemblée Générale l'avait nommé. Le Secrétaire Général s'est déclaré entièrement satisfait des services de M. Bonifacio, précisant que ce dernier, après avoir étudié les pratiques comptables d'UNIDROIT et ses méthodes de présentation des dépenses, y avait apporté des améliorations. Il a demandé que M. Bonifacio soit à nouveau nommé Commissaire aux Comptes.

64. *L'Assemblée Générale a reconduit M. Bonifacio dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes.*

Point No. 12 de l'ordre du jour: *Divers*

65. Le *Secrétaire Général* a annoncé qu'une session de la Commission préparatoire spatiale se tiendrait à midi après l'Assemblée Générale. Il a remercié les membres de l'Assemblée Générale pour la confiance accordée aux travaux du Secrétariat et a précisé que le Secrétariat faisait tous les efforts possibles pour se maintenir dans les limites des dépenses autorisées par les Etats membres, soulignant toutefois que désormais UNIDROIT avait presque atteint les limites possibles vu la structure actuelle du Secrétariat. Il a ajouté qu'il ne savait pas combien de temps UNIDROIT pourrait encore maintenir un budget à ce niveau sans prendre en considération des développements comme l'inflation. Il ne prévoyait pas d'augmentation à court terme et pensait qu'UNIDROIT pouvait conserver le même niveau budgétaire en 2016.

66. Aucune question n'ayant été soulevée sous ce point de l'ordre du jour, le *Président* a remercié les délégués de l'Assemblée Générale pour l'efficacité de leurs travaux et a déclaré la réunion close.

ANNEXE I**LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS**

ARGENTINA / ARGENTINE	Ms Cecilia Inés CASTILLO First Secretary Embassy of Argentina in Italy
AUSTRALIA / AUSTRALIE	H.E. Mr Michael RANN Ambassador of Australia in Italy. Embassy of Australia in Italy Ms Elizabeth AMES Second Secretary Embassy of Australia in Italy
AUSTRIA / AUTRICHE	Ms Gudrun MATT Counsellor Embassy of Austria in Italy
BELGIUM / BELGIQUE	M. Didier NAGANT DE DEUXCHAISNES Conseiller Ambassade de Belgique en Italie
BRAZIL / BRESIL	Mr Andres CORTEZ Second Secretary Embassy of Brazil in Italy Mr Alecio GUIMARAES Attaché Embassy of Brazil in Italy
CANADA	Mr Warren SENKOWSKI Second Secretary Embassy of Canada in Italy
CHILE / CHILI	Ms Alejandra GUERRA Counsellor Embassy of Chile in Italy
CHINA / CHINE	Mr ZHANG Xu Second Secretary Embassy of the People's Republic of China in Italy
COLOMBIA / COLOMBIE	Mr Felipe STEINER FRASER First Secretary Embassy of Colombia in Italy

CZECH REPUBLIC / <i>REPUBLIQUE TCHEQUE</i>	Mr Milan TOUŠ Head of Economic Section Embassy of the Czech Republic in Italy
DENMARK / <i>DANEMARK</i>	Ms Charlotte RAAE TEODONIO Economic Attaché Embassy of Denmark in Italy
EGYPT / <i>EGYPTE</i>	Mr Khaled EL TAWEEL First Secretary Embassy of the Arab Republic of Egypt
FINLAND / <i>FINLANDE</i>	Mr Pekka HIRVONEN First Secretary Embassy of Finland in Italy
FRANCE	M. Cédric MANUEL Premier Conseiller Ambassade de France en Italie
GERMANY / <i>ALLEMAGNE</i>	Mr Marco ACQUATICCI Counsellor Head of the Legal and Consular Office Embassy of Germany in Italy
GREECE / <i>GRECE</i>	Mr Alexios LYBEROPOULOS Counsellor Embassy of Greece in Italy
HOLY SEE / <i>SAINT-SIEGE</i>	Mlle Anne-Julie KERHUEL Officielle Section pour les Relations avec les Etats Secrétairerie d'Etat de la Cité du Vatican
HUNGARY / <i>HONGRIE</i>	Ms Gyöngyi KOMLÓSSY Counsellor Head of the Consular Section Embassy of Hungary in Italy
INDONESIA / <i>INDONESIE</i>	Ms Vivi FERIANY Third Secretary Embassy of the Republic of Indonesia in Italy

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF / <i>IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')</i>	Mr Kourosh JAFARI Third Secretary Embassy of the Islamic Republic of Iran in Italy
IRELAND / <i>IRLANDE</i>	Ms Sarah COONEY Second Secretary Embassy of Ireland in Italy
ITALY / <i>ITALIE</i>	Ms Stefania ROSINI Counsellor Ministry of Foreign Affairs of Italy Ms Catherine FLUMIANI Counsellor Ministry of Foreign Affairs of Italy Ms Mariachiara MALAGUTI Legal Adviser Ministry of Foreign Affairs of Italy
JAPAN / <i>JAPON</i>	Ms Yukiko CONSTANTINESCU Third Secretary Embassy of Japan in Italy
LATVIA / <i>LETTONIE</i>	Ms Anna SKRJABINA Director of European Affairs Department Ministry of Justice <i>Riga</i>
LITHUANIA / <i>LITHUANIE</i>	Mr Victoras DAGILIS Minister Counsellor Embassy of the Republic of Lithuania in Italy
LUXEMBOURG	M. Michel GRETHEN Premier Secrétaire Ambassade du Luxembourg en Italie
MALTA / <i>MALTE</i>	Mr Ivan VASSALLO Second Secretary Embassy of Malta in Italy
MEXICO / <i>MEXIQUE</i>	Mr Benito JIMENEZ Second Secretary Embassy of Mexico in Italy
NETHERLANDS / <i>PAYS-BAS</i>	Ms Usha GOPIE First Secretary Political Affairs Embassy of the Kingdom of the Netherlands in Italy

PAKISTAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) <i>PAKISTAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE)</i>	Mr Ishtiak Ahmed AKIL Counsellor Embassy of the Islamic Republic of Pakistan in Italy
POLAND / <i>POLOGNE</i>	Ms Agata BŁASZCZYK Counsellor Embassy of Poland in Italy
PORTUGAL	Mrs Rita LOURENÇO Technical Adviser Embassy of Portugal in Italy
ROMANIA / <i>ROUMANIE</i>	Ms Alina POPESCU First Secretary Embassy of Romania in Italy
RUSSIAN FEDERATION / <i>FEDERATION DE RUSSIE</i>	Mr Evgeny EGOROV Legal Adviser Trade Representation of the Russian Federation in Italy
SAN MARINO / <i>SAINT-MARIN</i>	S.E. Madame Daniela ROTONDARO Ambassador de la République de Saint-Marin en Italie
SAUDI ARABIA / <i>ARABIE SAOUDITE</i>	Mr Marwan AL-AHMADI Royal Embassy of Saudi Arabia in Italy
SERBIA / <i>SERBIE</i>	Mr Marko RAKIC Attaché Embassy of the Republic of Serbia in Italy
SLOVAKIA / <i>SLOVAQUIE</i>	Mrs Marieta OKENKOVÁ Counsellor Embassy of the Slovak Republic in Italy
SOUTH AFRICA / <i>AFRIQUE DU SUD</i>	Mr Theunis KOTZE State Law Adviser: International Law Department of International Relations and Cooperation (DIRCO) <i>Pretoria</i>
SPAIN / <i>ESPAGNE</i>	Ms Lorea ARRIBALZAGA CEBALLOS First Secretary Embassy of Spain in Italy

SWEDEN / <i>SUEDE</i>	Mr Tobias AXERUP Counsellor Embassy of Sweden in Italy
SWITZERLAND / <i>SUISSE</i>	S.E. Monsieur Giancarlo KESSLER Ambassadeur de Suisse en Italie Ambassade de Suisse en Italie
	M. Marcus ROTHEN Secrétaire d'Ambassade Ambassade de Suisse en Italie
TUNISIA / <i>TUNISIE</i>	Mme Hazar SASSI Conseillère Ambassade de Tunisie en Italie
TURKEY / <i>TURQUIE</i>	Mr Sefa OZTURK Second Secretary Embassy of Turkey in Italy
UNITED STATES OF AMERICA / <i>ETATS-UNIS D'AMERIQUE</i>	Mr Stetson SANDERS Alternate Permanent Representative United States Mission to the UN Agencies in Rome
	Mr Timothy SCHNABEL Attorney-Adviser Office of the Legal Adviser Department of State <i>Washington</i>
VENEZUELA	Ms Claudia Valeria SILVA Asistente Ejecutiva Permanent Representation of the Bolivarian Republic of Venezuela to FAO

OBSERVERS / *OBSERVATEURS*

SMOM	H.E. Mr Aldo PEZZANA CAPRANICA DEL GRILLO Ambassador
------	---

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session par le Président d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2013-2014 (A.G. (73) 1 rév. 2)
2. Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2014-2015 (A.G. (73) 1 rév.2)
3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (73) 1 rév. 2)
4. Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2014 (A.G. (73) 2)
5. Rapport de la Commission des Finances sur sa 76^{ème} session (C.F. (76) 8) et reconduction des membres de la Commission des Finances (A.G. (73) 1 rév. 2)
6. Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2013 (A.G. (73) 3)
7. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2014 (A.G. (73) 4)
8. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (73) 5)
9. Approbation du projet de Budget pour 2015 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (73) 6)
10. Nomination des membres du Tribunal administratif (A.G. (73) 7)
11. Nomination du Commissaire aux comptes (A.G. (73) 8)
12. Divers (A.G. (73) 1 rév. 2)

ANNEXE III**Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2014 – 2016**

(adopté par l'Assemblée Générale d'UNIDROIT en sa 72^{ème} session (5 décembre 2013) avec modification de deux priorités adoptée en sa 73^{ème} session (11 décembre 2014))

A. ACTIVITES LEGISLATIVES

1. Contrats du commerce international
 - a) Questions afférentes aux contrats à long terme: **
 - b) Questions afférentes aux contrats multilatéraux: *
2. Opérations garanties
 - a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaires et spatial: ***
 - b) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap
 - 1) Matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction: **
 - 2) Navires et matériels d'équipement maritime: *
 - 3) Matériels de production d'énergie éolienne en haute mer et matériels d'équipement semblables: *
3. Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux
Guide législatif sur des Principes et des Règles visant à améliorer les transactions de titres sur les marchés émergents: **
4. La responsabilité pour les services satellitaires: *
5. Droit privé et développement
 - a) Agriculture sous contrat: ***
 - b) Travaux futurs éventuels d'UNIDROIT dans le domaine du droit privé et du développement agricole: *
6. Procédure civile transnationale: formulation de règles régionales: **

B. Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT

1. Fonctions de dépositaire: ***
2. Promotion des instruments d'UNIDROIT: ***

C. Activités non législatives

1. Bibliothèque d'UNIDROIT et Bibliothèques dépositaires: ***
2. Politique et ressources d'information: ***
3. Stages et bourses de recherches: ***

*** Priorité élevée
** Priorité moyenne
* Priorité basse